



LEO General Purchase Conditions (France)

1. Acceptance

These general purchase conditions (hereinafter the "**Conditions**") together with the relevant order (the "**Order**") issued by any member of the LEO group (the "**Buyer**") to a seller/supplier (the "**Supplier**") collectively set forth the terms under which the Buyer offers to purchase the goods (the "**Goods**") to be delivered and/or services (the "**Services**") to be performed by the Supplier (collectively the Goods and Services are referred to as the "**Deliverables**"). When the Supplier accepts an offer from the Buyer, either by acceptance, delivery of any Deliverables and/or commencement of manufacturing and/or performance of the Deliverables a binding contract shall be formed. Conditions other than those stated in the relevant Order or in these Conditions, or any amendment thereto, shall only be part of the order in question if, and insofar as, both parties have agreed so in writing. The Buyer assumes no obligation to buy the Deliverables exclusively from the Supplier or to buy a minimum quantity of Deliverables from the Supplier. In the event that these Conditions deviate from the conditions in the Order, the conditions in the Order shall prevail.

The Buyer is not bound by, and hereby expressly rejects, any of the Supplier's general conditions of sale and any additional or different terms and provision that may appear on any proposal, quotation, price list, acknowledgement, invoice, packaging slip or the like used by the Supplier. Course of performance, course of dealing, and usage of trade shall not be applied to modify these Conditions.

These Conditions may from time to time be supplemented or replaced by special conditions for purchase by the Buyer.

2. Delivery time and delivery

The Order shall state the delivery time or latest date of delivery/performance of the Deliverables. The term for delivery shall commence on the day on which the Buyer has placed the Order in writing. The term for delivery is fixed and material, if the term for delivery is exceeded, the Supplier is deemed in default without any further notice being required. If it is imminent that the term of delivery may be exceeded, the Supplier shall notify the Buyer forthwith in writing. Any such notice shall not affect the Buyer's rights if the term of delivery is exceeded.

Where delivery is made after the date specified in the Order without the prior written consent of the Buyer to postpone delivery, the Buyer reserves the right to:

- claim from the Supplier liquidated damages for late delivery, which shall start to accumulate on the first day of delay, for an amount equal to 2% of the total amount of the Order per week of delay; these liquidated damages will be due and payable immediately upon the Buyer sending a formal notice and the Buyer may choose to receive these liquidated damages either in the form of a discount or as a credit note issued by the Supplier. These liquidated damages for late delivery shall not prevent, nor even be deducted from, any damages which the Buyer reserves the right to claim in the event of damage or losses arising from the delay; and/or

- cancel, by simple registered letter or otherwise, all or any part of the undelivered Order, without prejudice to any damages that the Buyer reserves the right to claim from the Supplier by way of compensation for damage or losses suffered as a result of the failure to deliver.

In addition to any other remedies, the Buyer reserves the right to obtain the Deliverables covered by the Order in question from whomever the Buyer thinks fit. In the event, the Supplier is obliged to defray all expenses incurred by the Buyer to compensate for the Supplier's breach.

If due to special circumstances, the Buyer is not able to accept the Deliverables at the agreed time, the Supplier must, at the Buyer's request, postpone the delivery for a reasonable period of time, such to be determined by the Buyer.

The Buyer reserves the right to refuse receipt of Goods delivered if the delivery is not accompanied by a delivery note including the following information (to the extent relevant): name of supplier, place and date, place of receipt, order number, gross and net weight, net quantity delivered and a specific packing list describing the content of each product using the same name as the one that appears on the Order.

Unless stated otherwise in the Order, the Deliverables shall be "Delivered Duty Paid" (DDP, Incoterms at the date of the Order) to the Buyer's address. The Supplier shall designate the Deliverables as destined for the Buyer and safely store and insure the Deliverables until the delivery to the Buyer.

The Buyer reserves the right to return the (partial) delivery or deliveries of Deliverables not agreed to at the Supplier's account and risk. If quantities delivered deviates more than what are usual in the branch of industry concerned from the quantities agreed upon, the Buyer is entitled to refuse delivery of the surplus, and if lower quantities are delivered, delivery of all the Deliverables, and return the Deliverables concerned at the Supplier's account and risk.

1. Acceptation

Les présentes conditions générales d'achat (ci-après les "**Conditions**") ainsi que la commande correspondante (la "**Commande**") émise par tout membre du groupe LEO (l' "**Acheteur**") à un vendeur / Fournisseur (le "**Fournisseur**") définit les conditions dans lesquelles l'Acheteur propose d'acheter les marchandises (les "**Biens**") à livrer et / ou les services (les "**Services**") à exécuter par le Fournisseur (collectivement, les Biens et Services sont appelés les "**Livrables**"). Lorsque le Fournisseur accepte une offre de l'Acheteur, soit par acceptation, livraison de tout Livrable et / ou début de la fabrication et / ou exécution des Livrables, un contrat doit être formé. Les conditions autres que celles énoncées dans la Commande concernée ou dans les présentes Conditions, ou toute modification de celles-ci, ne feront partie de la commande en question que si et dans la mesure où les deux parties en ont convenu par écrit. L'Acheteur n'assume aucune obligation d'acheter les Livrables exclusivement auprès du Fournisseur ou d'acheter une quantité minimale de Livrables auprès du Fournisseur. Dans le cas où ces Conditions dérogeraient aux conditions de la Commande, les conditions de la Commande prévaudraient.

L'Acheteur n'est pas lié par, et rejette expressément par la présente, les conditions générales de vente du Fournisseur et les conditions et dispositions supplémentaires ou différentes qui peuvent apparaître sur toute proposition, devis, liste de prix, accusé de réception, facture, bordereau d'emballage ou similaire utilisé par le Fournisseur. Les modalités d'exécution, la conduite des affaires et les usages du commerce ne peuvent être appliqués pour modifier les présentes conditions.

Ces Conditions peuvent être ponctuellement complétées ou remplacées par des conditions particulières d'achat par l'Acheteur.

2. Délai et livraison

La Commande doit indiquer le délai de livraison ou la dernière date de livraison / exécution des Livrables. Le délai de livraison commence à courir le jour où l'Acheteur a passé la Commande par écrit. Le délai de livraison est fixe et matériel, en cas de dépassement du délai de livraison, le Fournisseur est réputé en défaut sans autre mise en demeure. S'il est imminent que le délai de livraison peut être dépassé, le Fournisseur en informera immédiatement l'Acheteur par écrit. Une telle notification n'affectera pas les droits de l'Acheteur si le délai de livraison est dépassé.

Lorsque la livraison est effectuée après la date indiquée dans la Commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur pour reporter la livraison, l'Acheteur se réserve le droit de:

- réclamer au Fournisseur des dommages et intérêts pour retard de livraison, qui commenceront à s'accumuler le premier jour de retard, pour un montant égal à 2% du montant total de la Commande par semaine de retard; ces dommages et intérêts seront dus et payables immédiatement après l'envoi par l'Acheteur d'une mise en demeure et l'Acheteur pourra choisir de recevoir ces dommages et intérêts soit sous forme de remise, soit sous forme d'un avoir émis par le Fournisseur. Ces dommages et intérêts pour retard de livraison n'empêcheront ni ne seront même déduits de tout dommage que l'Acheteur se réserve le droit de réclamer en cas de dommages ou pertes résultant du retard; et / ou

- annuler, par simple lettre recommandée ou autrement, tout ou partie de la Commande non livrée, sans préjudice des dommages et intérêts que l'Acheteur se réserve le droit de réclamer au Fournisseur à titre d'indemnisation des dommages ou pertes subis du fait de la défaillance de livraison.

En plus de tout autre recours, l'Acheteur se réserve le droit d'obtenir les Livrables couverts par la Commande en question auprès de toute personne qu'il juge appropriée. Dans ce cas, le Fournisseur est tenu de prendre en charge toutes les dépenses encourues par l'Acheteur pour compenser la défaillance du Fournisseur.

Si, en raison de circonstances particulières, l'Acheteur n'est pas en mesure d'accepter les Livrables au moment convenu, le Fournisseur doit, à la demande de l'Acheteur, reporter la livraison pour une période raisonnable, telle que déterminée par l'Acheteur.

L'Acheteur se réserve le droit de refuser la réception des Biens livrés si la livraison n'est pas accompagnée d'un bon de livraison comportant les informations suivantes (dans la mesure du possible): nom du Fournisseur, lieu et date, lieu de réception, numéro de commande, poids brut et net, quantité nette livrée et une liste de colisage spécifique décrivant le contenu de chaque produit sous le même nom que celui figurant sur la Commande.

Sauf indication contraire dans la Commande, les Livrables seront "Livrés Hors Taxes" (DDP, Incoterms à la date de la Commande) à l'adresse de l'Acheteur. Le Fournisseur doit désigner les Livrables comme destinés à l'Acheteur et stocker et assurer en toute sécurité les Livrables jusqu'à la livraison à l'Acheteur.

L'Acheteur se réserve le droit de retourner la ou les livraisons (partielles) de Livrables non convenues aux risques et périls du Fournisseur. Si les quantités livrées s'écartent plus que ce qui est habituel dans le secteur d'activité concerné des quantités convenues, l'Acheteur est en droit de refuser la livraison du surplus, et si des quantités inférieures sont livrées, la livraison de tous les Livrables, et retourner les Livrables concernés aux risques et périls du Fournisseur.



3. Packaging and transport

The Supplier must ensure that the Goods are properly packed, safeguarded and, if the Supplier provides transport, transported in such a manner that upon transportation it will reach the place of delivery in a good state and can be safely unloaded. The Supplier is liable for compliance including for compliance by the transporters contracted by it, to national, international and/or supranational regulations applicable to packaging, safety, and transport. At the Buyer's first request, the Supplier must take back at its own account and risk the packaging material used by the Supplier and dispose of this material in a responsible manner.

4. Receipt, inspection and Testing

Deliverables delivered or performed must fully comply with the Buyer's Order and present no defects whatsoever. The Supplier is bound by an obligation of result to comply with this provision. Upon receipt of the Deliverables, the Buyer will conduct a visual inspection of the Goods delivered; this shall be considered "provisional" acceptance. After opening the package, or following completion of the service, and technical inspection by the Buyer or by any inspection body (within a maximum of one month from the date of delivery of Goods/final acceptance), the Buyer reserves the right, should a defect or non-compliance with the Order be found, to send a complaint to the Supplier, who shall, upon simple request from the Buyer, promptly either refund, repair, replace or take back at the Supplier's own cost and expense, the non-compliant Goods, or, as applicable, repeat the non-compliant Service. If the defect in question should cause any harm whatsoever to the Buyer, the Buyer reserves the right to seek compensation from the Supplier for any such damages.

In no event shall payment (in full or in part) for Deliverables imply final acceptance by the Buyer

The Buyer may, at any time, inspect the Goods or the manufacturing/performance process for the Deliverables. If any inspection or test by the Buyer is conducted on the premises of the Supplier and the Supplier must provide reasonable facilities and assistance for the safety and convenience of the Buyer inspection personnel.

5. Prices and payment

Unless otherwise specified in the Order, prices are firm and final and may not be revised. Unless otherwise stated, the prices given include the packaging necessary for the proper storage of the Goods and packaging suitable for transport of the Goods.

Subject to acceptance of the delivered Goods or Services performed, payment shall be due current month plus 45 days upon receipt of invoice concerned, provided that, the invoice meets the applicable value-added tax requirements. Payment of an invoice shall not imply acceptance of the Deliverables concerned. The Buyer is entitled to suspend payment if the Buyer notices a shortcoming in the Goods or non-performance of the Service.

The Buyer is entitled to set-off or reduce any amount to be paid with any amount (whether related or not) the Supplier is due to the Buyer.

Invoices must state the Order number and/or the department or employee requesting the Order and invoices must be separate and auditable for each purchase order.

6. Transfer of ownership and risk

Full title to, and ownership of, the Goods or performance result of any Service shall pass unencumbered and unconditionally to the Buyer no later than upon transfer of the risk for the Goods, as stipulated in the Incoterms, or performance of the Service. Immediately thereafter, the Supplier shall hand over to the Buyer a complete set of shipment documents (bill of lading, master's receipt or other relevant documents) or, if agreed upon, transfer the equivalent data file. If within the framework of the Order, partial payments are made for (parts of) the Deliverables in anticipation of delivery/performance of the Deliverables, the ownership of (parts of) the Goods or performance result shall pass to the Buyer at the moment of delivery of (part of) the Goods to the Supplier by a sub-supplier or – in the case of manufacturing or Service performance – at the moment the Supplier commences manufacturing or performance; the risk for the Goods shall be transferred to the Buyer in accordance with the Incoterms.

To the extent the Buyer is deemed the importer of any Good (either per agreement or by law), the Supplier shall provide the Buyer with all documents and information necessary to prepare, complete and/or lodge any import declaration to relevant authorities, as required in the customs legislation of the country of import.

7. Intellectual Property rights and Confidentiality

Any and all information, data, material, Results and documents of any kind whatsoever provided and/or disclosed by the Buyer and/or any affiliate of the Buyer to the Supplier, or otherwise learned of and/or acquired by the Supplier whatsoever, is the exclusive property and intellectual property right of the Buyer (collectively, the "Buyer Information") and nothing in an Order and/or in these Conditions shall be construed as granting to the Supplier, by implication or otherwise, any license or proprietary right with respect to the Buyer Information.

3. Emballage et transport

Le Fournisseur doit s'assurer que les Biens sont correctement emballés, protégés et, si le Fournisseur assure le transport, transportés de telle manière que lors du transport, ils atteindront le lieu de livraison en bon état et puissent être déchargés en toute sécurité. Le Fournisseur est responsable de la conformité, y compris de la conformité des transporteurs qu'il a contractés, aux réglementations nationales, internationales et / ou supranationales applicables à l'emballage, à la sécurité et au transport. A la première demande de l'Acheteur, le Fournisseur doit reprendre à son propre compte et à ses risques le matériel d'emballage utilisé par le Fournisseur et en disposer de manière responsable.

4. Réception, inspection et essai

Les livrables livrés ou exécutés doivent être entièrement conformes à la commande de l'Acheteur et ne présenter aucun défaut. Le Fournisseur est tenu par une obligation de résultat de respecter cette disposition. Dès réception des Livrables, l'Acheteur procédera à une inspection visuelle des Biens livrés; cela sera considéré comme une acceptation "provisoire". Après ouverture du colis, ou après achèvement de la prestation, et contrôle technique par l'Acheteur ou par tout organisme de contrôle (dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de livraison des Biens / acceptation définitive), l'Acheteur se réserve le droit, si un défaut ou une non-conformité à la Commande est constaté, d'envoyer une plainte au Fournisseur, qui, sur simple demande de l'Acheteur, devra rapidement soit rembourser, réparer, remplacer ou reprendre, à ses frais et dépens, les Biens non conformes, soit, le cas échéant, répéter le service non conforme. Si le défaut en question devait causer un quelconque préjudice à l'Acheteur, ce dernier se réserve le droit de demander au Fournisseur de le dédommager pour ce préjudice.

En aucun cas, le paiement (total ou partiel) des Livrables n'implique l'acceptation définitive par l'Acheteur.

L'Acheteur peut, à tout moment, inspecter les Biens ou le processus de fabrication / exécution des Livrables. Si une inspection ou un test de l'Acheteur est effectué dans les locaux du Fournisseur, ce dernier doit fournir des installations et une assistance raisonnables pour la sécurité et la commodité du personnel d'inspection de l'Acheteur.

5. Prix et paiement

Sauf indication contraire dans la Commande, les prix sont fermes et définitifs et ne peuvent être révisés. Sauf indication contraire, les prix indiqués comprennent l'emballage nécessaire au bon stockage des Biens et l'emballage adapté au transport des Biens.

Sous réserve d'acceptation des Biens ou Services livrés, le paiement sera dû à 45 jours fin de mois, à condition que la facture réponde aux exigences applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Le paiement d'une facture n'implique pas l'acceptation des Livrables concernés. L'Acheteur est en droit de suspendre le paiement si l'Acheteur constate une défaillance des Biens ou une non-exécution du Service.

L'Acheteur a le droit de compenser ou de réduire tout montant à payer avec tout montant (qu'il soit lié ou non) que le Fournisseur est dû à l'Acheteur.

Les factures doivent indiquer le numéro de commande et / ou le service ou l'employé qui demande la commande et les factures doivent être distinctes et contrôlables pour chaque bon de commande.

6. Transfert de propriété et risque

Le titre complet et la propriété des Biens ou du résultat de l'exécution de tout Service seront transférés sans charge et sans condition à l'Acheteur au plus tard au moment du transfert du risque pour les Biens, comme stipulé dans les Incoterms, ou de l'exécution du Service. Immédiatement après, le Fournisseur remettra à l'Acheteur un ensemble complet de documents d'expédition (connaissance, récépissé du capitaine ou autres documents pertinents) ou, s'il en est convenu ainsi, transférer le fichier de données équivalent. Si, dans le cadre de la commande, des paiements partiels sont effectués pour (des parties des) biens livrables en prévision de la livraison/exécution des biens livrables, la propriété des (parties des) biens ou du résultat de l'exécution sera transférée à l'Acheteur au moment de la livraison des (parties des) biens au Fournisseur par un sous-traitant ou - dans le cas de la fabrication ou de l'exécution de services - au moment où le Fournisseur commence la fabrication ou l'exécution ; le risque des biens sera transféré à l'Acheteur conformément aux Incoterms.

Dans la mesure où l'Acheteur est considéré comme l'importateur de tout Bien (soit par accord soit par la loi), le Fournisseur fournira à l'Acheteur tous les documents et informations nécessaires pour préparer, compléter et / ou déposer toute déclaration d'importation auprès des autorités compétentes, selon les besoins, dans la législation douanière du pays d'importation.

7. Droits de propriété intellectuelle et confidentialité

Toute information, donnée, matériel, résultats et documents de quelque nature que ce soit fournis et / ou divulgués par l'Acheteur et / ou toute société affiliée de l'Acheteur au Fournisseur, ou autrement appris et / ou acquis par le Fournisseur, quel qu'il soit, est la propriété exclusive et le droit de propriété intellectuelle de l'Acheteur (collectivement, les "Informations sur l'Acheteur") et rien dans une Commande et / ou dans les présentes Conditions ne saurait être interprété comme accordant au Fournisseur, implicitement ou autrement, toute licence ou droit de propriété concernant les informations de l'Acheteur.



New intellectual property rights of Goods delivered and/or Services performed by the Supplier at the Buyer's request, as well as improvements thereof and additions thereto, shall pass to or be transferred to the Buyer and shall promptly from its creation be the exclusive property and intellectual property right of the Buyer (the "Results"). Insofar as for the transfer of said rights, if a further act is necessary, the Supplier must, at the Buyer's first request, grant its cooperation (including any employees and/or subcontractors) to promptly transfer these Results to the Buyer. The Supplier must renounce its moral rights to Results by the Supplier as part of the Order.

The Supplier must at all times treat any and all information and/or documents of any kind whatsoever provided by or on behalf of the Buyer or generated by the Supplier for the Buyer under an Order and/or as the Supplier otherwise becomes aware of during the delivery and/or performance of the Deliverables for the Buyer under an Order as confidential. All such information may be used by the Supplier solely for the purpose of, and only to the extent required to, fulfill the Supplier's obligations under an Order. The Supplier must at any time protect the Buyer's information using not less than the same degree of care with which the Supplier treats its own confidential information, but must at all times use at least reasonable care. All such information remain the property of the Buyer and the Supplier shall, upon the Buyer's demand, promptly return such information (including any copies thereof). The existence and the content of the Order shall be treated as confidential by the Supplier. The Supplier shall ensure that any person or third party entity under its charge comply with these Conditions at all times.

Without the Buyer's prior written consent, the Supplier is not entitled to use Buyer's name, logo, trademarks, copyrights and/or any other intellectual property rights, or the name of any employee or agent, in any advertising or sales promotional material and/or in any other manner.

Save as unavoidable in order to fulfil the Order, the Supplier is not entitled to refer to, or otherwise publicly disclose, its business relationship with the Buyer without the prior written consent of the Buyer.

8. Transfer of rights and obligations

The transfer of rights and obligations by a party to a third party requires the prior written consent of the other party. In that case the transferring party must ensure that the Order will be fulfilled by that third party. However, the Buyer is entitled to instruct the Supplier to deliver the Goods or perform the Services to another LEO entity and in connection therewith to transfer all its rights and obligations to that other LEO entity. The Supplier hereby gives, in advance, its consent to such transfer. The Supplier is, regardless of any transfer, fully responsible and liable for activities carried out by third parties at the Supplier's request (including activities by independent contractors and representatives) and must indemnify the Buyer against any claims from third parties which arise from or relate to activities carried out by or goods used or delivered by third parties at the Supplier's request.

9. Representations and indemnity

The Supplier represents to the Buyer that:

a) the Deliverables are (as applicable) (i) new, of good quality and free from defects, (ii) entirely in conformity with the Buyer's requirements, specifications, conditions, drawings, samples, business needs and/or other data provided by the Buyer, (iii) free from design faults, (iv) complete and suitable for the business purpose and use indicated by the Buyer and (v) do not infringe any intellectual property right of third parties, also with regard to the aforementioned business purpose and use, and that the Supplier is owner of the intellectual property rights or holds sufficient rights to transfer the Goods and/or perform the Service, free from obligations toward third parties;

b) with regard to the Deliverables, the legal requirements and governmental regulations have been met and that all approval documents required by the authorities have been obtained and will be provided to the Buyer, that the Deliverables meet the requirements of the safety and quality standards commonly used within the branch of industry, that all Goods will be provided with the approvals and certificates required to operate or needed for the intended use, and that, insofar as required for the health or safety of persons or property, it is provided with clear operating instructions, safety prescriptions and warnings; and

c) the Supplier will indemnify the Buyer of all claims by any third parties for acts, omissions, or nonfulfillment of obligations (including the representations given in subsection a) and b) toward the Buyer by the Supplier and/or third parties acting on the Supplier's behalf in the execution of the Order, and for any infringement or claimed infringement of industrial and/or intellectual property rights of third parties due to (the use of) the Goods or performance result of the Services.

10. Non-conformity and product warranty

If any Goods are defective or unsuitable for intended use, any performance result of a Service is faulty, or the Deliverables otherwise do not conform to the requirements of the Order, the Buyer shall notify the Supplier and may, without prejudice to any other right or remedy available to it under the Order, these Conditions or at law, in its sole discretion: a) terminate the Order in whole or in part and claim full refund of the price paid to the Supplier; or b) require the Supplier promptly to remedy the non-conformance or to replace/reperform the nonconforming Deliverables with Deliverables meeting the specifications.

Les nouveaux droits de propriété intellectuelle des Biens livrés et / ou des Services exécutés par le Fournisseur à la demande de l'Acheteur, ainsi que leurs améliorations et ajouts, passeront à l'Acheteur ou seront transférés à l'Acheteur et, à compter de sa création, seront la propriété exclusive et le droit de propriété intellectuelle de l'Acheteur (les "Résultats"). En ce qui concerne le transfert desdits droits, si un autre acte est nécessaire, le Fournisseur doit, à la première demande de l'Acheteur, accorder sa coopération (y compris les éventuels employés et/ou sous-traitants) pour transférer rapidement ces Résultats à l'Acheteur. Le Fournisseur doit renoncer à ses droits moraux sur les Résultats dans le cadre de la Commande.

Le Fournisseur doit à tout moment traiter comme confidentiels toutes les informations et/ou documents de quelque nature que ce soit fournis par ou au nom de l'Acheteur ou générés par le Fournisseur pour l'Acheteur dans le cadre d'une commande et/ou dont le Fournisseur a autrement connaissance pendant la livraison et/ou l'exécution des biens livrables pour l'Acheteur dans le cadre d'une commande. Toutes ces informations peuvent être utilisées par le Fournisseur uniquement dans le but de remplir les obligations du Fournisseur au titre d'une Commande et uniquement dans la mesure nécessaire à cette fin. Le Fournisseur doit à tout moment protéger les informations de l'Acheteur en utilisant au moins le même degré de soin avec lequel le Fournisseur traite ses propres informations confidentielles, mais doit à tout moment utiliser au moins un soin raisonnable. Toutes ces informations restent la propriété de l'Acheteur et le Fournisseur doit, à la demande de l'Acheteur, renvoyer rapidement ces informations (y compris toute copie de celles-ci). L'existence et le contenu de la commande seront traités de manière confidentielle par le Fournisseur. Le Fournisseur s'assurera que toute personne ou entité tierce sous sa responsabilité respecte à tout moment les présentes Conditions.

Sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur, le Fournisseur n'est pas autorisé à utiliser le nom, le logo, les marques de commerce, les droits d'auteur et / ou tout autre droit de propriété intellectuelle de l'Acheteur, ou le nom de tout employé ou agent, dans tout matériel publicitaire ou promotionnel de vente et / ou de toute autre manière.

Sauf si cela est inévitable pour exécuter la Commande, le Fournisseur n'est pas autorisé à se référer à, ou autrement divulguer publiquement, sa relation commerciale avec l'Acheteur sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.

8. Transfert des droits et obligations

Le transfert de droits et d'obligations par une partie à un tiers nécessite le consentement écrit préalable de l'autre partie. Dans ce cas, la partie cédante doit s'assurer que la commande sera exécutée par ce tiers. Toutefois, l'Acheteur est en droit de demander au Fournisseur de livrer les biens ou d'exécuter les services à une autre entité de LEO et, dans ce cadre, de transférer tous ses droits et obligations à cette autre entité de LEO. Le Fournisseur donne, par la présente, son consentement préalable à ce transfert. Le Fournisseur est, indépendamment de tout transfert, entièrement responsable des activités menées par des tiers à la demande du Fournisseur (y compris les activités des entrepreneurs et représentants indépendants) et doit indemniser l'Acheteur contre toute réclamation de tiers qui découle ou se rapporte aux activités menées par des tiers ou aux biens utilisés ou livrés par des tiers à la demande du Fournisseur.

9. Représentations et indemnité

Le Fournisseur déclare à l'Acheteur que:

a) les produits livrables sont (le cas échéant) (i) neufs, de bonne qualité et exempts de défauts, (ii) entièrement conformes aux exigences, spécifications, conditions, dessins, échantillons, besoins commerciaux et / ou autres données fournis par l'Acheteur, (iii) exempt de défauts de conception, (iv) complet et adapté à l'objectif commercial et à l'utilisation indiquée par l'Acheteur et (v) ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle de tiers, également en ce qui concerne l'objectif commercial susmentionné et l'utilisation, et que le Fournisseur est propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient des droits suffisants pour transférer les Biens et / ou exécuter le Service, sans obligations envers des tiers;

b) en ce qui concerne les produits livrables, les exigences légales et les réglementations gouvernementales ont été respectées et que tous les documents d'approbation requis par les autorités ont été obtenus et seront fournis à l'Acheteur, que les produits livrables satisfont aux exigences des normes de sécurité et de qualité communément utilisées dans le secteur de l'industrie, que toutes les marchandises recevront les approbations et les certificats nécessaires pour fonctionner ou nécessaires pour l'utilisation prévue, et que, dans la mesure où cela est nécessaire pour la santé ou la sécurité des personnes ou des biens, ils sont fournis avec des instructions d'utilisation, des prescriptions de sécurité et des aversissements clairs ; et

c) le Fournisseur indemnifiera l'Acheteur de toutes les réclamations de tiers pour les actes, omissions ou inexécution d'obligations (y compris les représentations données aux paragraphes a) et b) envers l'Acheteur par le Fournisseur et / ou les tiers agissant sur au nom du Fournisseur dans l'exécution de la Commande, et pour toute violation ou prétendue violation des droits de propriété industrielle et / ou intellectuelle de tiers en raison (de l'utilisation) des Biens ou du résultat de l'exécution des Services.

10. Non-conformité et garantie du produit

Si des Biens sont défectueux ou inadaptés à l'usage prévu, si le résultat d'un Service est défectueux ou si les Livrables ne sont pas conformes aux exigences de la Commande, l'Acheteur en informera le Fournisseur et pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il dispose en vertu de la Commande, des présentes Conditions ou de la loi, à sa seule discrétion : a) résilier la Commande en tout ou en partie et demander le remboursement intégral du prix payé au Fournisseur ; ou b) exiger du Fournisseur qu'il remédie rapidement à la non-conformité ou qu'il remplace/réforme les Livrables non conformes par des Livrables conformes aux spécifications.



The Buyer's warranty claims shall become time-barred twenty-four (24) months after the later of (i) the time at which risk has passed to the Buyer, (ii) the date of invoice and (iii) the date which of expiration of any warranty prescribed by law. The Supplier shall bear all the cost of repair, replacement and transportation of the nonconforming Goods or reperformance of the Service, and shall reimburse the Buyer in respect of all costs and expenses (including, without limitation, inspection, handling and storage costs) reasonably incurred by the Buyer in connection therewith.

All risk associated with the nonconforming Goods shall pass to the Supplier upon the Buyer's thereof.

11. Quality

The Supplier must inform the Buyer of any issues which could potentially have negative influence on the Supplier's performance of Service and/or delivery or quality of Goods, immediately upon the Supplier becoming aware of any such issues.

If in the Order, the Deliverable is intended for use in production of pharmaceutical or regulatory process related to production, sale, distribution or monitoring of pharmaceutical, the Supplier must maintain and retain all documents and records related to quality. The Supplier shall grant the Buyer full access at any time to all relevant documentation and documentation related to training of personnel and administration of their assigned duties, shall be kept by the Supplier for eight (8) years, after delivery of the Goods or performance of the Service.

12. Force majeure

Either party is excused from performing its obligations if its performance is delayed or prevented by any reasonably unforeseen cause beyond such party's control including, but not limited to fire, explosion, war, insurrection, civil strife, riots, government action or power failure. Performance shall be excused only to the extent of and during the reasonable continuance of such disability and the excused party must take all reasonable measures to overcome any such disability.

Each party shall promptly notify the other party in writing upon becoming aware of an event of force majeure as well as the expiration thereof. However, if the force majeure persists for a period of fourteen (14) calendar days after receipt of notice, such other party shall be entitled to terminate in whole or in part the applicable Order in writing without further notice.

13. Applicable law and Arbitration

French law without regard to the conflict of law provisions shall be applicable to these Conditions and any Order. The United Nations Convention on contracts for the international sale of goods (CISG) shall not apply.

With regard to any dispute that may arise from these Conditions or an Order or from any other agreements as a consequence thereof, the parties agree that the dispute shall be settled by arbitration in Paris in accordance with the rules of arbitration procedure in force at the time when such proceedings are commenced. Unless otherwise agreed upon in writing the proceeding shall be conducted in the English language.

Despite the aforementioned arbitration provision, nothing in these Conditions shall restrict the right of a party to seek equitable relief (including, but not limited to injunctive relief and/or specific performance) in any court of competent jurisdiction in order to enforce the obligations of such party.

14. Conditions that remain in force; nonbinding conditions

After termination of the Order, regardless of the cause thereof, the provisions of these Conditions and the Order which by their nature are meant to remain in force after termination, including, but not limited to, clauses 7 (*Intellectual Property rights and Confidentiality*) and 12 (*Applicable law and Arbitration*), shall remain in force between parties.

If these Conditions or the conditions in the Order are or become partially invalid or unbinding, parties shall remain bound to the remaining part of the Conditions or the Order. Parties shall replace the invalid or nonbinding part by stipulations that are valid and binding and with consequences which, considering the contents and purpose of these Conditions and the Order, are similar to the invalid nonbinding parts.

15. Compliance with Laws and Export control

The Supplier must at all times comply with all laws, rules and regulations applicable to the Order, including but not limited to, all labor and environmental laws, rules and regulations.

The Supplier agrees and warrants that it will comply with all applicable international and national export control laws and regulations. The Supplier agrees to indemnify and hold the Buyer harmless from any claims and/or damages, which the Buyer may incur due to the Supplier's non-compliance with any export control laws and regulations.

Les droits de garantie de l'Acheteur se prescrivent par vingt-quatre (24) mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : (i) la date à laquelle le risque a été transféré à l'Acheteur, (ii) la date de la facture et (iii) la date d'expiration de toute garantie prescrite par la loi. Le Fournisseur supportera tous les coûts de réparation, de remplacement et de transport des Biens non conformes ou de réexécution du Service, et remboursera à l'Acheteur tous les coûts et dépenses (y compris, sans limitation, les coûts d'inspection, de manutention et de stockage) raisonnablement encourus par l'Acheteur en relation avec ces derniers.

Tous les risques associés aux Produits non conformes seront transférés au Fournisseur dès que l'Acheteur les aura encourus.

11. Qualité

Le Fournisseur doit informer l'Acheteur de tout problème qui pourrait potentiellement avoir une influence négative sur les performances du Service et / ou la livraison ou la qualité des Biens, dès que le Fournisseur a connaissance de tels problèmes.

Si dans la Commande, le Produit livrable est destiné à être utilisé dans la production de produits pharmaceutiques ou dans un processus réglementaire lié à la production, la vente, la distribution ou la surveillance de produits pharmaceutiques, le Fournisseur doit maintenir et conserver tous les documents et enregistrements liés à la qualité. Le Fournisseur doit accorder à l'Acheteur un accès complet à tout moment à tous les documents et dossiers pertinents relatifs à la formation du personnel et à l'administration des tâches qui lui sont assignées, et doit les conserver pendant huit (8) ans, après la livraison des Produits ou l'exécution du Service.

12. Force majeure

Chaque partie est dispensée d'exécuter ses obligations si son exécution est retardée ou empêchée par une cause raisonnablement imprévue indépendante de la volonté de cette partie, y compris, mais sans s'y limiter, un incendie, une explosion, une guerre, une insurrection, un conflit civil, des émeutes, une action gouvernementale ou une panne d'électricité. L'exécution ne peut être excusée que dans la mesure et pendant la durée raisonnable de cette invalidité et la partie excusée doit prendre toutes les mesures raisonnables pour surmonter une telle incapacité.

Chaque partie doit informer l'autre partie par écrit et sans délai dès qu'elle a connaissance d'un événement de force majeure ainsi que de son expiration. Toutefois, si le cas de force majeure persiste pendant une période de quatorze (14) jours civils après réception de la notification, cette autre partie aura le droit de résilier en tout ou en partie la Commande applicable par écrit sans autre préavis.

13. Droit applicable et arbitrage

Le droit français, sans égard aux dispositions relatives aux conflits de lois, est applicable aux présentes Conditions et à toute Commande. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) ne s'applique pas.

En ce qui concerne tout litige pouvant résulter des présentes Conditions ou d'une Commande ou de tout autre accord en découlant, les parties conviennent que le litige sera réglé par arbitrage à Paris conformément aux règles de procédure d'arbitrage en vigueur au moment où cette procédure est engagée. Sauf convention contraire par écrit, la procédure se déroulera en langue anglaise.

Malgré la disposition d'arbitrage susmentionnée, rien dans les présentes conditions ne limitera le droit d'une partie à demander une réparation équitable (y compris, mais sans s'y limiter, une injonction et/ou une exécution spécifique) devant tout tribunal compétent afin de faire respecter les obligations de cette partie.

14. Conditions qui restent en vigueur ; conditions non contraignantes

Après la résiliation de la commande, quelle qu'en soit la cause, les dispositions des présentes conditions et de la commande qui, de par leur nature, sont censées rester en vigueur après la résiliation, y compris, mais sans s'y limiter, les clauses 7 (Droits de propriété intellectuelle et confidentialité) et 12 (Droit applicable et arbitrage), restent en vigueur entre les parties.

Si les présentes conditions ou les conditions de la commande sont ou deviennent partiellement invalides ou non contraignantes, les parties resteront liées par le reste des conditions ou de la commande. Les parties remplaceront la partie invalide ou non contraignante par des stipulations valables et contraignantes et dont les conséquences, compte tenu du contenu et de l'objet des présentes Conditions et de la Commande, sont similaires à celles des parties non contraignantes invalides.

15. Respect des lois et contrôle des exportations

Le Fournisseur doit à tout moment se conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables à la commande, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les lois, règles et réglementations relatives au travail et à l'environnement.

Le Fournisseur s'engage et garantit qu'il se conformera à toutes les lois et réglementations internationales et nationales applicables en matière de contrôle des exportations. Le Fournisseur s'engage à indemniser et à tenir l'Acheteur à couvert de toute réclamation et/ou dommage que l'Acheteur pourrait subir en raison du non-respect par le Fournisseur de toute loi et réglementation de contrôle des exportations.



16. Personal Data

Where the Supplier in the performance of the Supplier obligations in an Order processes personal identifiable data (as defined in applicable law) of the Buyer's employees, contractors or business partners and/or any other persons having a relation to the Buyer (collectively referred to as "Personal Data"), then the Supplier must:

a) comply with all privacy and data protection law and regulation applicable for the Order; b) process Personal Data only insofar necessary for the Order rendered to the Buyer and as permitted or required by law; c) keep the Personal Data confidential; take all appropriate technical, physical and organizational security measures to protect the Personal Data against loss, unauthorized or unlawful processing and; e) promptly inform the Buyer of any actual or suspected security incident involving the Personal Data.

b) delete the Personal Data when the date is no longer needed for the supply of Goods and/or performance of the Service.

The Supplier must indemnify and hold harmless the Buyer, the Buyer's officers, agents, and personnel from any claims, fines and damages arising out of the Supplier's breach of this provision.

17. Anti-bribery and Third Party Compliance Code

The Supplier acknowledges that the Buyer is committed to maintaining high standards of ethical conduct and will not tolerate the use of bribery, corruption or facilitation payments to achieve its business objectives. Thus, the Supplier agrees to comply at all times with all applicable anti-bribery laws, rules and regulations (including the French Law Sapin II, UK Bribery Act and the United States Foreign Corrupt Practices Act) when fulfilling the Supplier obligations.

The Supplier and its representatives shall at all times conform to the Third Party Compliance Code as disclosed from time to time on www.leo-pharma.com/thirdparty (hereinafter the "Compliance Code"). The Supplier warrants and represents that the Supplier and all its employees involved in the delivery of the Goods and performance of the Service have read and understood the Compliance Code. Upon request, the Supplier shall provide information on its level of compliance with the Compliance Code enabling the Buyer to assess whether the Supplier actually complies with the Compliance Code, or not.

Prior to commencement of any collaboration and at any time from placing the Order to delivery of same and one (1) year thereafter the Buyer and/or any representatives of the Buyer is entitled to inspect and audit the Supplier in regard to the Supplier's level of compliance with the Compliance Code. Inspections/audits will be carried out on-site and relevant documents, resources, facilities and records (including records on electronic devices) may be examined during such audits. If non-conformities are identified during these inspections/audits, relevant corrective action(s) must be implemented without undue delay.

The Supplier must at all times and promptly take all appropriate steps to resolve and correct any identified non-conformity. Any breach of this provision is considered material and entitles the Buyer to, without limiting any other right or remedy available, terminate an Order in whole or in part with immediate effect.

18. Interaction with healthcare professionals and the general public

The Supplier must refrain from interacting with, or make any payments to, Healthcare Professionals directly or indirectly on behalf of the Buyer without the prior written approval of the Buyer. For the purposes of these Conditions "Healthcare Professionals" means any member of the medical, dental, pharmacy or nursing professions or any other person who in the course of his or her professional activities may prescribe, administer, recommend, purchase, pay for, reimburse, authorize, approve or supply a medical product.

If, in connection with fulfilling the Supplier's obligations, the Supplier is required to interact or communicate with the General Public (the "General Public" is defined as anyone who is not considered a Healthcare Professional) directly or indirectly on behalf of the Buyer, such interactions must be done in a highly professional manner and in a way that will not disrepute the Buyer. The Supplier must ensure that, in addition to any procedures agreed between the Buyer and the Supplier relating to the Supplier's obligations set out in an Order and these Conditions, the Supplier's obligations are at all times provided in accordance with all relevant applicable laws, regulations, government regulatory requirements, guidelines and/or ethical industry codes in the Supplier's jurisdiction and any other relevant jurisdiction as in force from time to time.

19. Adverse events reporting

In the event that the Supplier should receive any information related to drug safety, including but not limited to: Adverse event cases, quality complaints, medical inquiries, safety related requests from regulatory authorities regarding any product of the Buyer, the Supplier must forward these to the LEO Pharmacovigilance Department, by e-mail to pharmacovigilance.fr@leo-pharma.com within one calendar day.

16. Données personnelles

Lorsque le Fournisseur, dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre d'une commande, traite des données personnelles identifiables (telles que définies dans le droit applicable) des employés, des contractants ou des partenaires commerciaux de l'Acheteur et/ou de toute autre personne ayant une relation avec l'Acheteur (collectivement appelées "données personnelles"), le Fournisseur doit alors :

a) se conformer à toutes les lois et réglementations en matière de confidentialité et de protection des données applicables à la Commande; b) traiter les Données personnelles uniquement dans la mesure nécessaire à la Commande rendue à l'Acheteur et dans la mesure permise ou requise par la loi; c) garder les données personnelles confidentielles; prendre toutes les mesures de sécurité techniques, physiques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre la perte, le traitement non autorisé ou illégal et; e) informer rapidement l'Acheteur de tout incident de sécurité réel ou suspecté impliquant les Données personnelles.

b) supprimer les données personnelles lorsque la date n'est plus nécessaire pour la fourniture de biens et / ou l'exécution du service.

Le Fournisseur doit indemniser et dégager de toute responsabilité l'Acheteur, ses responsables, ses agents et son personnel de toute réclamation, amende et dommage résultant de la violation par le Fournisseur de cette disposition.

17. Code de lutte contre la corruption et de conformité des tiers

Le Fournisseur reconnaît que l'Acheteur s'engage à maintenir des normes élevées de conduite éthique et ne tolérera pas l'utilisation de pots-de-vin, de corruption ou de paiements de facilitation pour atteindre ses objectifs commerciaux. Ainsi, le Fournisseur s'engage à se conformer à tout moment à toutes les lois, règles et réglementations anti-corruption applicables (y compris la loi française Sapin II, la loi britannique sur la corruption et la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger) lors de l'exécution des obligations du Fournisseur.

Le Fournisseur et ses représentants doivent à tout moment se conformer au Code de conformité des tiers tel que divulgué de temps à autre sur www.leo-pharma.com/thirdparty (ci-après le "Code de conformité"). Le Fournisseur garantit et déclare que le Fournisseur et tous ses employés impliqués dans la livraison des Biens et l'exécution du Service ont lu et compris le Code de Conformité. Sur demande, le Fournisseur fournira des informations sur son niveau de conformité avec le Code de conformité permettant à l'Acheteur d'évaluer si le Fournisseur se conforme effectivement au Code de conformité ou non.

Avant le début de toute collaboration et à tout moment entre la passation de la commande et la livraison de celle-ci et un (1) an après, l'Acheteur et/ou tout représentant de l'Acheteur est autorisé à inspecter et à auditer le Fournisseur en ce qui concerne le niveau de conformité du Fournisseur avec le Code de conformité. Les inspections/audits seront effectués sur place et les documents, ressources, installations et dossiers pertinents (y compris les dossiers sur les dispositifs électroniques) pourront être examinés au cours de ces audits. Si des non-conformités sont identifiées au cours de ces inspections/audits, la ou les mesures correctives pertinentes doivent être mises en œuvre sans délai excessif.

Le Fournisseur doit à tout moment et sans délai prendre toutes les mesures appropriées pour résoudre et corriger toute non-conformité identifiée. Tout manquement à cette disposition est considéré comme important et donne à l'Acheteur le droit, sans limiter tout autre droit ou recours disponible, de résilier une commande en tout ou en partie avec effet immédiat.

18. Interaction avec les professionnels de santé et le grand public

Le Fournisseur doit s'abstenir d'interagir avec des professionnels de la santé ou de leur verser des paiements, directement ou indirectement, au nom de l'Acheteur, sans l'accord écrit préalable de ce dernier. Aux fins des présentes conditions, on entend par "professionnels de la santé" tout membre des professions médicales, dentaires, pharmaceutiques ou infirmières ou toute autre personne qui, dans le cadre de ses activités professionnelles, peut prescrire, administrer, recommander, acheter, payer, rembourser, autoriser, approuver ou fournir un produit médical.

Si, dans le cadre de l'exécution de ses obligations, le Fournisseur est tenu d'interagir ou de communiquer avec le grand public (le "grand public" est défini comme toute personne qui n'est pas considérée comme un professionnel de la santé) directement ou indirectement au nom de l'Acheteur, ces interactions doivent être faites de manière très professionnelle et de façon à ne pas discréditer l'Acheteur. Le Fournisseur doit s'assurer que, outre les procédures convenues entre l'Acheteur et le Fournisseur concernant les obligations du Fournisseur énoncées dans une commande et les présentes conditions, les obligations du Fournisseur sont à tout moment fournies conformément à toutes les lois, réglementations, exigences réglementaires gouvernementales, directives et/ou codes d'éthique industrielle applicables dans la juridiction du Fournisseur et dans toute autre juridiction pertinente en vigueur de temps à autre.

19. Déclaration des événements indésirables

Dans le cas où le Fournisseur recevrait des informations relatives à la sécurité des médicaments, y compris, mais sans s'y limiter : les cas d'événements indésirables, les plaintes relatives à la qualité, les enquêtes médicales, les demandes liées à la sécurité émanant des autorités réglementaires concernant tout produit de l'Acheteur, le Fournisseur doit les transmettre au département de pharmacovigilance de LEO, par courrier électronique à pharmacovigilance.fr@leo-pharma.com dans un délai d'un jour calendaire.



20. Termination

The Buyer may at any time, at the Buyer's sole discretion, and without cause, terminate an Order in whole or in part with immediate effect prior to completion of the Goods or performance of the Service by giving written notice of such termination to the Supplier. In case of such termination, the Buyer shall pay the Supplier the costs for the actual Goods delivered/Service performed/time spent prior to receipt of such notice with respect to the payments set forth in the Order and any documented, non-cancellable expenses directly related to the Goods delivered or Service performed, provided that the Supplier has made all reasonable attempts to mitigate such expenses. The parties shall cooperate with respect to an orderly wind-down of the collaboration and/or Deliverables provided by the Supplier.

If one of the parties commits a material breach of any provision of an Order or these Conditions, and such breach is not remedied within ten (10) days after written notification of the breach by the non-breaching party, the non-breaching party is entitled to terminate the relevant Order by written notice with immediate effect.

21. Staff provided

The Supplier must ensure that all employees, third party or other persons or entities whom the Supplier are responsible for or acts on the Supplier's behalf have the skills, experience and qualifications required to perform and handle the Deliverables entrusted to them to the standard of competent professionals in the relevant fields. The allocation of additional resources may in no event be charged to the Buyer without the Buyer's prior written consent. The Supplier must ensure that the Supplier's staff complies strictly with the internal rules of the Buyer during work undertaken on the Buyer's premises.

22. Miscellaneous

The Supplier must at all times hold a sufficient insurance policy and coverage from a reputable insurance company covering the Deliverables delivered by the Supplier and/or any liability of the Supplier. Certificate of insurance evidencing the Supplier's sufficient insurance policies, coverage and limits must be submitted to the Buyer promptly upon the Buyer's request.

The rights and remedies in these Conditions are cumulative and are in addition to any other right or remedy available under an Order or by law.

Neither the failure nor the delay of the Buyer to enforce any provisions of these Conditions shall constitute a waiver of such provision or of the right of the Buyer to enforce each and every provision of these Conditions. No course or prior dealings between the parties and no usage of the trade shall be relevant to determine the meaning of an order and these Conditions. No waiver, consent modification or amendment of the Order and these Conditions shall be binding unless made in writing specifically referring to the relevant Order or agreement between the Supplier and the Buyer.

23. Prevailing language

The English language version of these terms and condition shall be controlling in all respects and shall prevail in case of any inconsistencies with the translated version.

20. Résiliation

L'Acheteur peut à tout moment, à sa seule discrétion et sans motif, résilier une Commande en tout ou en partie avec effet immédiat avant l'achèvement des Biens ou l'exécution du Service en notifiant par écrit cette résiliation au Fournisseur. En cas de résiliation, l'Acheteur paiera au Fournisseur les coûts des Biens livrés/Service exécuté/temps passé avant la réception de cette notification en ce qui concerne les paiements prévus dans la Commande et toutes les dépenses documentées et non annulables directement liées aux Biens livrés ou au Service exécuté, à condition que le Fournisseur ait fait tous les efforts raisonnables pour réduire ces dépenses. Les parties coopéreront en vue d'une liquidation ordonnée de la collaboration et/ou des Produits livrables fournis par le Fournisseur.

Si l'une des parties commet une violation substantielle d'une disposition d'une Commande ou des présentes Conditions, et qu'il n'est pas remédié à ce manquement dans les dix (10) jours suivant la notification écrite de la violation par la partie non violatrice, la partie non violatrice est en droit de résilier la Commande concernée par notification écrite avec effet immédiat.

21. Personnel fourni

Le Fournisseur doit s'assurer que tous les employés, tiers ou autres personnes ou entités dont le Fournisseur est responsable ou qui agissent en son nom possèdent les compétences, l'expérience et les qualifications requises pour exécuter et gérer les livrables qui leur sont confiés selon les normes des professionnels compétents dans les domaines concernés. L'allocation de ressources supplémentaires ne peut en aucun cas être facturée à l'Acheteur sans son consentement écrit préalable. Le Fournisseur doit s'assurer que le personnel du Fournisseur respecte strictement les règles internes de l'Acheteur lors des travaux effectués dans les locaux de l'Acheteur.

22. Divers

Le Fournisseur doit à tout moment détenir une police d'assurance et une couverture suffisantes auprès d'une compagnie d'assurance réputée couvrant les Biens livrables livrés par le Fournisseur et / ou toute responsabilité du Fournisseur. Un certificat d'assurance attestant les polices d'assurance, la couverture et les limites suffisantes du Fournisseur doit être soumis à l'Acheteur dans les plus brefs délais à la demande de l'Acheteur.

Les droits et recours prévus dans les présentes conditions sont cumulatifs et s'ajoutent à tout autre droit ou recours disponible dans le cadre d'une commande ou en vertu de la loi.

Ni le défaut ni le retard de l'Acheteur à faire appliquer une quelconque disposition des présentes Conditions ne constitue une renonciation à cette disposition ou au droit de l'Acheteur à faire appliquer chacune des dispositions des présentes Conditions. Aucun cours ou transaction préalable entre les parties et aucun usage du commerce ne sera pertinent pour déterminer la signification d'une commande et des présentes conditions. Aucune renonciation, modification de consentement ou amendement de la commande et des présentes conditions ne sera contraignant à moins qu'il ne soit fait par écrit en se référant spécifiquement à la commande ou à l'accord pertinent entre le Fournisseur et l'Acheteur.

23. Langue dominante

La version anglaise des présentes conditions générales est déterminante à tous égards et prévaut en cas de contradiction avec la version traduite.